



Communiqué de Presse

La BOAD bénéficie d'une subvention de 29 milliards FCFA (44,02 M EUR) du Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour financer la lutte contre les changements climatiques au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger.

Le 23 Octobre 2024, à Songdo, en Corée du Sud, le Fonds Vert Climat a approuvé, en faveur de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), le Programme Régional *LOCAL Plus*, en Afrique de l'Ouest, pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger, ayant pour objet de faciliter l'accès des collectivités locales et du secteur privé de ces pays aux financements de l'action climatique, à travers un soutien technique, un appui budgétaire et un renforcement des capacités. Le programme d'un montant total de 52,82 M EUR (35 milliards FCFA) sur une période de mise en œuvre de cinq ans bénéficiera d'une subvention du Fonds Vert pour le Climat (FVC) d'un montant de 44,02 M EUR (29 milliards FCFA).

A la suite de cette approbation, la Directrice Générale Déléguée Financements & Investissements de la Banque Ouest Africaine de Développement, Mme Ourèye Sakho Eklo, et Monsieur Henry Gonzales, Directeur Exécutif Adjoint du Fonds, ont procédé à la signature de la convention de subvention. Une première dans l'histoire du Fonds, qui entend faire du partenariat avec la BOAD une solution de financement de l'action climatique en Afrique de l'Ouest.

La Directrice Générale Déléguée a réitéré, au nom du Président de la BOAD, Monsieur Serge EKUE, l'engagement de la Banque à poursuivre et à renforcer sa position de leader de la sous région, en matière d'action climatique.

Après une première accréditation, en avril 2017, le Fonds Vert Climat a ré-accrédité la BOAD en 2023, avec un rehaussement du niveau de la catégorisation environnementale et sociale de ses projets, qui passe ainsi de « B/I 1 » à « A/I 1 ».

Sur le plan fiduciaire, la Banque est, ainsi, autorisée à mobiliser des ressources, allant jusqu' à 250 M USD par projet. Cette ré-accréditation permet à la BOAD de mobiliser, au profit des Etats membres de l'UEMOA, des dons et des prêts, dont les taux seront compris entre 0 et

1,75%, des garanties et des lignes de refinancement, pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques.

A propos de la BOAD

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est l'institution financière de développement commune aux pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). C'est un établissement public à caractère international qui a pour objet, conformément à l'article 2 de ses statuts, de promouvoir le développement équilibré de ses Etats membres et de favoriser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest par le financement de projets prioritaires de développement. Elle est accréditée auprès des trois fonds de financement du climat (FEM, AF, GCF). Depuis 2009, la BOAD siège en tant qu'observateur à la CCNUCC et participe activement aux discussions sur l'élaboration d'un système international de financement du climat. Depuis janvier 2013, elle abrite le premier Centre Régional de Collaboration (CRC) sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP), dont l'objectif est d'apporter un soutien direct aux gouvernements, aux ONG et au secteur privé dans l'identification et le développement de projets MDP. Depuis le 15 octobre 2023, la Banque co-préside avec Bancoldex, la Banque Colombienne de développement des affaires et de l'exportation, l'International Development Finance Club (IDFC), qui rassemble 26 banques nationales, régionales et bilatérales de développement du monde entier.

A propos du Fonds Vert Climat

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) est un fonds mondial créé pour soutenir les efforts des pays en développement pour répondre au défi du changement climatique. Le FVC aide les pays en développement à limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux changements climatiques. Il vise à promouvoir un changement de paradigme vers un développement à faible émission et résistant au climat, en tenant compte des besoins des pays qui sont particulièrement vulnérables aux impacts du changement climatique. Il a été mis en place par les 194 pays qui composent la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2010, dans le cadre du mécanisme financier de la Convention. Il vise à fournir des fonds égaux à l'atténuation et à l'adaptation, tout en étant guidé par les principes et dispositions de la Convention.

Pour plus d'informations

Département de la Communication et des Relations Publiques

Tel : + 228 22 23 25 65 / WhatsApp : +228 99 99 32 15

Fax : + 228 22 23 24 38 Email : boadsiege@boad.org